

COMPTE-RENDU

Réunion du conseil municipal en date du 24 NOVEMBRE 2020

- ✓ Présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, Mme DUPRÉ Amandine, M. LALE-DÉMOZ Marcel, M. CLERC Jérôme, M. RAVISSE Philippe.
- ✓ Date des convocations : 17/11/2020
- ✓ Secrétaire : M. Jérôme CLERC
- Modifications apportées sur le compte-rendu de la réunion du 27/10/2020 : « l'aide financière de CA3B pour la plantation de haies bocagères est fixée à 4 € du mètre linéaire » & « suppression de la formule « comme les particuliers » dans le paragraphe « tarif électricité ».

HAIES BOCAGERES M. le Maire apporte les précisions suivantes :

- La commune est toujours dans l'attente d'une réponse pour savoir si elle peut réglementairement, ajouter une participation financière en complément de celle de CA3B
- Le listing des essences/arbustes imposé par CA3B a été transmis à la Coop de St Trivier de Courtes afin de savoir si elle pouvait s'approvisionner dans le but d'envisager un partenariat et faire travailler le commerce local.
- Mme Sophie CANNARD propose d'inclure le paysagiste VÉLON de Courtes sur la liste des fournisseurs potentiels.
- ✓ Après discussion, il est décidé que la commune fixe l'aide financière aux administrés à 2 € par mètre linéaire, selon les mêmes conditions que la CA3B et prévoit une enveloppe globale maximum de 5 000.00 €.

TRAVAUX ISOLATION : L'entreprise Poncin a terminé les travaux de pose de laine de verre et de changement des dalles du plafond. Il a préconisé de remplacer les blocs néons par un éclairage LED, ce qui générerait des économies d'énergie.

Des devis ont été demandés à l'électricien Thomas DENIAU pour le remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente et de la mairie. Les services d'ALEC ont également été consultés pour analyse et avis. De plus, cette dépense pourrait être subventionnée par la dotation territoriale « transition écologique » à hauteur de 20 %.

- ✓ Les élus valident les devis de l'électricien Thomas DENIAU pour un montant de 1 675.20 € TTC pour le remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente et de la mairie.
- ✓ Les élus autorisent M. le Maire à demander la subvention « dotation territoriale : transition écologique ».

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : Ce point a déjà été discuté mais non délibéré lors de la dernière réunion.

M. le Maire rappelle que le CDG propose un contrat auprès de la CNP Prévoyance au taux de 5.80 % pour les agents CNRACL, sur les mêmes bases que le contrat actuel, à compter du 01/01/2021. Parallèlement, CIGAC (filiale Groupama), a transmis une offre au taux de 5.67 % pour les agents CNRACL, sur les mêmes bases que le contrat actuel, à compter du 01/01/2021.

- Le conseil municipal décidé de s'affilier au contrat de groupe souscrit auprès de la CNP Prévoyance au taux de 5.80 % (*Vote à main levée : 8 voix pour adhérer au contrat CNP / 2 voix pour souscrire auprès de Cigac / 1 abstention*).

CA3B : TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), DU DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE.

La loi n° 2014-366 pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a modifié, par son article 136, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération.

Elle prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à ces Etablissements publics de Coopération Intercommunale lorsqu'ils ne sont pas déjà compétents. Ce transfert devient effectif le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Toutefois, les communes ont la possibilité de s'opposer à ce transfert par délibération prise dans les 3 mois précédant cette échéance. Cette opposition sera effective si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

CONSIDERANT la nécessité de conserver l'échelon communal de proximité en matière d'urbanisme, sur le périmètre de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse,

- ✓ Le conseil municipal renonce au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, et souhaite que la carte communale reste du ressort communal.

TAXE D'AMÉNAGEMENT : M. le Maire expose aux élus que la taxe d'aménagement est payée par toutes les personnes à qui une demande d'urbanisme est accordée. Actuellement, le taux de la taxe d'aménagement est de 1 %, sans sectorisation, sur tout le territoire communal et sans exonération.

Le conseil municipal a la possibilité de modifier ce taux et peut exonérer de la taxe d'aménagement, tout ou partie de certaines catégories de construction ou aménagement.

- ✓ Le conseil municipal décide de maintenir le taux de taxe d'aménagement à 1% sur l'ensemble du territoire communal, pour les dossiers d'urbanisme déposés à compter du 1^{er} janvier 2021,
- ✓ Il décide d'exonérer à 100 % les abris de jardin soumis à déclaration préalable, en application des dispositions de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme.

SIVOS : Il rencontre des problèmes de trésorerie en cette fin d'année en raison notamment des dépenses liées au COVID. Un appel de fonds supplémentaire sera demandé aux communes.

- ✓ Une décision modificative est approuvée comme suit :
 - Compte 022 « dépenses imprévues » : - 3 000.00 €
 - Compte 6554 « participation organismes regroupés » : + 3 000.00 €

DIVERS :

- L'APAVE a effectué les vérifications annuelles « électricité & fluides » de la salle et de la mairie : RAS
- Suite à la visite des locaux, le SDIS a été un avis favorable pour la location d'un ERP pour 5 ans.
- Gaz pour la citerne : Primagaz est le fournisseur actuel de gaz pour la citerne qui alimente tous les bâtiments communaux. Il a fait une proposition pour la fourniture de propane bio. La sté Antargaz a également démarché la commune et a transmis une offre de prix.
 - Les élus décident de souscrire à l'offre Primagaz pour la fourniture de propane bio.
- 2 000 masques destinés aux enfants de 6 à 11 ans ont été commandés (240 € TTC) et distribués.
- M. Paul CHAGNARD représentera la commune, jeudi 26/11/2020, pour le bornage sur le site de la ferme-musée de la Forêt.
- La SPA et la gendarmerie sont intervenus chez M. et Mme BLANCHARD pour récupérer un chien et un cheval laissés à l'abandon.
- Lecture du courrier de Mme JOBAZÉ de Mézériat qui débute « épicière ambulante » et qui demande le droit de stationner son camion sur la commune : aucune opposition, M. le Maire la contactera.
- Lecture du courrier des commerçants de Montreval en Bresse sur le projet d'implantation d'un MAC-DO à Jayat : aucun avis à formuler.
- Intervention de Bresse Energies dans les logements du presbytère (problème de fuite de la douche chez M. Charvet, problème de chauffe-eau et chaudière...)
- M. Mickaël GRANGE demande si la subvention (44 120.00 €) versée par CA3B à la commune de St Triver de Courtes, a été reversée aux associations : M. Pallegoix va se renseigner.
- Réunion de présentation du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques : mardi 1^{er} décembre 2020 à 19 h.
- Prochain conseil municipal : mardi 15 décembre 2020 à 20 h 30.

Le Maire,
T. PALLEGOIX



